

BMed1 – Informations Examens

Isabelle Charrière, Dre méd.

Conseillère aux études BMed

Isabelle.charriere@unifr.ch

Tél. 026 300 85 80

PER13, 2.02 (Mo/Di)

→ [Moodle SMH/SME.00000 - Informationen](#)

Documents de référence

- **Règlement** du 25 mai 2020 (Etat le 24 février 2025) pour l'obtention du Bachelor of Medicine (→ [LINK](#))
- **Plan d'études** pour l'obtention du Bachelor of Medicine en médecine humaine (→ [LINK](#))
 - + Annexe au plan d'études de la médecine humaine - Modalités d'évaluation des UE du Bachelor of Medicine (→ [LINK](#))

Promotion en 2^{ème} et en 3^{ème} année d'études

Art. 6 du Règlement:

- Les 60 crédits ECTS de la 1^e année doivent être acquis pour accéder au programme d'études de la 2^e année.
- De même, les 60 crédits ECTS de la 2^e année doivent être acquis pour accéder au programme d'études de la 3^e année.

Le système de crédits ECTS

Le système de crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) est un système européen qui mesure la **charge de travail des étudiants universitaires** et rend les cursus comparables à l'échelle internationale.

(Ce système favorise la mobilité des étudiants en permettant la reconnaissance des acquis entre différentes institutions.)

- **1 point ECTS** correspond à une **charge de travail de 25 à 30 heures**.
- **1 année** universitaire (études à temps plein) correspond généralement à **60 crédits ECTS**.

60 ECTS-Punkte

1500 – 1800 Arbeitsstunden

1^{ère} année d'études- 60 ECTS

approximativement:

- 10 h de cours → 1 point ECTS

- 15 h de TP → 1 point ECTS

- etc.

Programme d'études et évaluation de la première année (semestres 1 et 2)

Code		ECTS par épreuve	ECTS par UE
SMH.0110E	Physique et chimie pour étudiant-e-s en médecine (épreuve)	12	
SPH.01500	Physique pour étudiant-e-s en médecine		6
SCH.01500	Chimie générale pour étudiant-e-s en médecine		6
SMH.0122E	Bases biomédicales Ia – Introduction aux systèmes (épreuve)	13.5	
SMH.01203	Introduction aux systèmes		3
SBL.01501	Biologie de la cellule		4
SBL.01500	Fondements de génétique		3
SMH.01211	Transmission et traitement de l'information biologique 1		1.5
SMH.01221	Locomotion 1		1.5
SMH.01231	Peau		0.5
	Introduction à la pratique de la médecine	2	
SMH.01301	Introduction à la pratique de la médecine		2
SMH.0213E	Bases biomédicales Ib – Systèmes I (épreuve)	10.75	
SMH.02111	Transmission et traitement de l'information biologique 2		2.5
SMH.02121	Locomotion 2		1.5
SMH.02131	Embryologie médicale		1.5
SMH.02141	Introduction à l'imagerie médicale		0.75
SMH.02151	Sang I		2.5
SMH.02161	Systèmes génitaux – Reproduction et sexualité I		2
SMH.0223E	Bases biomédicales Ic – Santé publique I – Pensée et méthodologie scientifiques I (épreuve)	9	
SBC.02104	Biomolécules et métabolisme		6
SMH.02211	Santé publique I		1
SMH.02221	Pensée et méthodologie scientifiques I		2
SMH.0236E	Medical Humanities I – Médecine psychosociale I (épreuve)	5.5	
SMH.02308	Médecine psychosociale I		2
SMH.02306	Medical Humanities I		3.5
SMH.0241E	Anatomie – Histologie (épreuve)	7.25	
SMH.02403	Anatomie de l'appareil locomoteur		4.5
SMH.02404	Histologie I (travaux pratiques)		2.75
			60

Validation des crédits ECTS et réussite d'un paquet de validation

Art. 16 des Reglements

- Les points ECTS attribués à chaque unité d'enseignement sont acquis comme crédits au sein d'un paquet de validation pour autant que:
 1. la moyenne arrondie au dixième inférieur des notes, pondérées par le nombre de points ECTS concernés, soit au moins 4.0;
 2. aucune note ne soit égale à 1.0;
 3. aucune unité d'enseignement ne soit évaluée par « échec »;
 4. es critères spécifiques d'évaluation autres que des notes (présence active, rapports, etc.) soient remplis.

SHM.01301

SMH.04403

Paquets de validation

Art. 15 du Règlement:

Les unités d'enseignement sont groupées en paquets de validation:

- la 1^{ère} année d'études est constituée d'un paquet de validation;
- la 2^e année d'études est constituée d'un paquet de validation;
- la 3^e année d'études est constituée de deux paquets de validation (...).

Choix des sessions

Art. 10 du Règlement:

Les différentes épreuves d'un paquet de validation peuvent être passées librement au cours des différentes sessions de l'année académique en cours (...).

- Epreuves des UE du SA → Session d'hiver et d'automne
- Epreuves des UE du SP/ → Session d'été et d'automne
- Epreuves d'UE SA+SP

(→ [LINK](#))

Aucune obligation de se présenter à la première session !

Répétition des épreuves

Art. 17 des Reglements

1. Les étudiants et étudiantes qui ont obtenu une note inférieure à 4,0 à une épreuve peuvent la répéter deux fois (trois essais au maximum).
2. Une épreuve dont le résultat est égal ou supérieur à 4,0 ne peut pas être répétée.
3. Lors de la répétition d'une épreuve, c'est la meilleure note qui compte.

Répétition de l'année d'études

- L'étudiant-e qui n'a pas obtenu les 60 crédits de la 1ère année d'études à l'issue de la session d'automne 2026 redouble la 1ère année d'études.
 - En tant que redoublant, vous ne suivez PAS* à nouveau les cours obligatoires.
 - Vous vous inscrivez aux UE si vous avez l'intention de passer l'examen correspondant.
- (* Vous ne devez pas, mais vous n'avez pas le droit non plus.)

Durée des études du BMed

Art. 7 des Reglements

Les crédits ECTS de la **première année** doivent être acquis (...) au plus tard à la fin du **4e semestre**. Les étudiants et étudiantes qui ne remplissent pas cette condition sont définitivement exclu-e-s des études en médecine humaine à l'Université de Fribourg.

Les crédits ECTS exigés pour l'obtention du **BMed** doivent être acquis (...) au plus tard à la fin du **12e semestre**.

Art. 8 Dépassement de la durée d'études maximale

Demande de prolongation du délai : à soumettre au doyen **avant le début du 4e semestre**.

Echec définitif et exclusion

Art. 19 du Règlement

1. Un **échec définitif** est prononcé après épuisement de toutes les possibilités pour la validation d'un paquet de validation selon l'art. 15.
2. L'échec définitif est également prononcé lorsque les 60 crédits ECTS d'études de la 1^e année d'études ne sont pas obtenus à la fin du 4^e semestre d'études, respectivement lorsque les 180 crédits ECTS du BMed ne sont pas obtenus à la fin du 12^e semestre d'études (art.7).

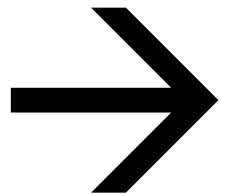
Admission aux examens

Art. 11 du Règlement

→ Conditions d'admission remplies
(Participation aux enseignements avec présence obligatoire)

→ Inscription dans les délais

**Fristen: 2026_HIV: 12 décembre / 2026_ETE: 1^{er} mai /
2026_AUT: 24 juillet**



Examens - Autres informations I (SecMed)
(→ [LINK](#))

Sessions - Dates

ECTS – Points d'examen - Durée – Modalités

Informations générales BMed et BMS

Examens - Autres informations II (FacSciMed)

Inscription et retrait (→ [LINK](#))

Communication des résultats(→ [LINK](#))

Réclamation et recours (→ [LINK](#))

Consultation du dossier d'examen (→ [LINK](#))

Relevés de prestations et validation (→ [LINK](#))

Plan d'études du BMed

- A lire s. v. p. !!
- Stage de soins aux malades (Seite 7)

Pour obtenir le BMed, l'étudiant-e doit en outre impérativement avoir effectué un stage de soins aux malades d'une durée de 4 semaines, sans interruption. Les directives relatives à ce stage et d'autres informations sont publiées sur le site web de la section Médecine(→ [LINK](#)). Les étudiant-e-s effectuant leur service militaire dans les troupes sanitaires ainsi que ceux et celles qui ont déjà accompli une formation dans le domaine de la santé (ASSC, infirmier-ère, ambulancier-ère) sont dispensé-e-s de ce stag.

Attestation de stage → beatrice.jutzi@unifr.ch

Quelques conseils...

- *Travaillez régulièrement, dès le début !*
- *Mais... n'oubliez pas vos hobbies et vos amis !*
- *Posez vos questions aux enseignant-e-s ! Soyez engagé-e !*
- ***Participez aux évaluations de l'enseignement !***
- *Participez aux activités de la Fachschaft / engagez-vous dans les commissions et conseils de l'UniFr*
- *Collaborez ! Soutenez-vous et aidez-vous mutuellement !*
- *Gardez confiance !*
- *Respectez les délais !*

An wen soll ich mich wenden ?

A qui dois-je m'adresser ?

Studienberatung und Kontakte
(BMed)

(→ [LINK](#))

Conseil aux études et contacts
(BMed)

(→ [LINK](#))



Conseil aux études et contacts

Bachelor of Medicine (BMed)	▼
Bachelor of Science en sciences biomédicales (BScBMS)	▼
Bachelor und Master en Sciences du mouvement et du sport (SSM)	▼
Master of Medicine (MMed)	▼
Specialized Master of Science in Experimental Biomedical Research (MScEBR)	▼
Master of Science en sciences biomédicales - Université de Berne	▼
Inscriptions unités d'enseignement et examens / portail étudiants	▼
Relevés de prestation et attestations (décanat)	▼
Service militaire pendant les études	▼
Prestations administratives pour les étudiant-e-s de l'UniFR	▼

Eine kleine Runde durch...

Un petit tour à travers...

- La page web de l'**UniFr** (→ [LINK](#))
- La page web de la **FacSciMed** (→ [LINK](#))
 - Pour le BMed: surtout*
 - Règlements et plans d'études (→ [LINK](#))
 - Informations pratiques (→ [LINK](#))
- La **Section médecine** (→ [LINK](#))
 - Pour le BMed: surtout «Etudes»* →
 - Bachelor en médecine humaine (→ [LINK](#))
 - Conseil aux études et contact (→ [LINK](#))
- **Moodle** (→ [LINK](#))
 - MED1 - Compétences cliniques [HS-2025 + FS-2026] [i](#) 🔑
 - MED1 - MedHum [HS-2025 + FS-2026] [i](#) 🔑
 - MED1 / BMS1 [HS-2025] [i](#) 🔑
 - SMH/SME.00000 - Informationen [i](#) 🔒
 - SMH/SME.00000 - UE-Hefte & -Pläne [i](#) 🔑



Activités sur le campus

Agenda, associations, sport, culture & vie sociale

[Plus →](#)

Uni-Info - Etudiant·e·s

Uni-Info fournit des informations pratiques sur les études (cours, examens, Campus Card, etc.) et la vie à Fribourg en générale (logement, jobs, sport, etc.).
En plus des différentes informations, Uni-Info offre certaines prestations.



[Vie académique →](#)



[Vie étudiante →](#)



Bourse aux jobs

[Consultez les offres d'emploi →](#)



Bourse aux logements

[Consultez les offres de logements →](#)

Contact:

Guichet Miséricorde (MIS10)

Vendredi, 06.09.

10h00-15h00

Dès le 09.09.2024

Lundi - vendredi:

09h00 - 17h00

Fermé:

01.11.

15.11.

Guichet Pérolles (PER20)

Dès le 09.09.2024

Lu-Ma, Je-Ve

12h00-14h30

Fermé:

01.11.

15.11.

Email: uni-info@unifr.ch

Téléphone: 026 300 95 90

[Portail MyUnifr →](#)

[Calendrier académique](#)

Uni-Info
(→ **LINK**)